

# PV REUNION DU 3 FEVRIER 2023

Présents : Mrs Maillet Jean Jacques, Vérité Alain, Renault Jérôme, Meunier Jean Pierre, Gouriou Patrick

Mmes Savatier Mikaëlle, Moulut Anita, Collet Magali, Leroux Edith,

Excusés : Nathalie Tabareau qui donne pouvoir à Anita Moulut

MR Marquenet donne pouvoir à MR Vérité Alain

## Séance ouverte à 19H30

Le Maire lit le dernier PV du conseil du 18 NOVEMBRE 2022, approuvé à l'unanimité

### **01- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.**

Une modification intervenant concernant le fonctionnement qui permettra le recours à la visioconférence pour la tenue de réunion, il est nécessaire de voter cette modification,

Le conseil approuve à l'unanimité

### **02- Choisir entre la société Arkolia ou ouverture à appel à candidature pour la location du terrain des Perrés.**

Le maire explique au conseil que la société Arkolia rencontrée au mois de novembre nous a informé que des arrêtés du conseil d'état mentionnent que pour les baux emphytéotiques la commune n'est pas contrainte à la mise en concurrence, nous pouvons décider par un vote de choisir directement cette société.

Le conseil estime que nous devons contacter d'autres sociétés pour avoir d'autres propositions, et que nous pourrions nous rapprocher d'autres projets identiques sur la commune, afin de mutualiser les coûts d'installation et ainsi obtenir plus de rentabilité sur ce projet pour notre commune.

Le conseil vote pour 10 voix de ne pas faire d'appel à concurrence, et 1 voix pour faire appel à candidature.

### **03- Approbation du Projet de convention du Groupement de commandes pour les travaux voiries 2023.**

La Commune a pour projet de faire des travaux de voirie et il est proposé de faire un groupement de commande avec d'autres communes comme l'an dernier afin de mutualiser les coûts et pour ce faire, signer la convention de groupement de commande qui vous est proposée.

L'estimation prévisionnelle des travaux envisagés au cours de cette année est de 25.000,00 € HT.

Travaux envisagés : route de St Roch, virage de la Ribochère.

Il vous est proposé d'accepter de signer la convention de groupement de communes.

Le conseil vote à l'unanimité l'approbation du groupement de commandes.

#### **04- Limitation de tonnage route Saint Roch**

Il vous est proposé de limiter le tonnage sur la voie communale de Saint Roch à 10 tonnes et d'autoriser la pose de panneaux de signalisations.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation de limiter le tonnage avec la pose de panneaux.

#### **05- Adoption de nouvelles conventions de desserte, dans le cadre du réseau de lecture publique**

La commission permanente du conseil départemental du lundi 1er décembre 2022 a approuvé de nouvelles conventions de desserte du réseau de lecture public afin de tenir compte des évolutions des services proposés par la direction de la lecture publique et des mutations des bibliothèques, dans le cadre du plan départemental en faveur de la lecture publique.

Il vous est proposé d'adopter la nouvelle convention concernant la desserte du point lecture par la médiathèque de Montoire-sur-le-Loir.

Le conseil vote à l'unanimité.

#### **06- Choisir une convention avec un vétérinaire sur l'errance des chats dans la commune**

Deux devis sont proposés par deux vétérinaires différents concernant la castration et l'ovariectomie des chats et chattes.

Deux devis entre Neuvy-le-Roi et La Chartre-sur-le-Loir, nous devons avoir un partenariat avec un vétérinaire.

Il vous est proposé de choisir entre les deux devis.

Le conseil vote à l'unanimité pour Neuvy-le-Roi au vu des tarifs.

#### **07- Approuver le remboursement de l'abonnement WIX à Alain VERITE**

Il vous est proposé de rembourser Mr VERITE qui a avancé les frais d'abonnement Wix pour la commune, l'entreprise étant située à l'étranger, les mandats administratifs ne sont pas acceptés, Mr VERITE a avancé le montant de 14 euros.

Mr le Maire s'abstient de voter.

Le conseil adopte ce remboursement à 10 voix.

#### **08- Adoption du contrat de bail avec Bouygues pour implantation antenne**

Bouygues Telecom souhaite implanter une station de radiotéléphonie (antenne) et de louer une partie de terrain appartenant à la commune.

Une redevance annuelle de 500 € est proposée.

Il vous est proposé d'accepter le contrat de bail, d'accepter la redevance de 500 € par an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à ce projet.

Bouygues Telecom a été choisi par l'Etat sur notre commune.

Nous n'avons pas le choix de l'opérateur en revanche, on délibère sur le montant de la redevance.

Le conseil municipal accepte le contrat de bail, définit la redevance moyennant un loyer de 3.900,00 euros.

Le conseil vote à concurrence de 10 voix, une abstention.

#### **09- Questions diverses**

##### **- Taxe d'aménagement**

Une partie de la taxe d'aménagement (30 %) devait être reversée à la CATV selon une précédente législation.

Cet article de loi a été supprimé.

##### **- Rénovation du prieuré**

Des pierres tombent et le prieuré se dégrade.

Mr Gueguen des Bâtiments de France nous a conseillé de mettre des témoins et de faire réaliser une étude pour nous conseiller pour la mise en sécurité du Prieuré.

Le coût de cette Etude est de 16.548,00 euros.

##### **- Location du bâtiment qui était loué à Mr LESPAGNOL**

Entreprise Rottier serait intéressée pour louer le local sur une courte durée au moyen d'un bail dérogatoire, proposition 250 € par mois

Ajouter des conditions d'accès et de manœuvre devant l'école et sur la vitesse de circulation avec les engins, proposition de ne pas utiliser le bâtiment le samedi, pas de stockage en extérieur, présence de cuves en extérieur

Faire état des lieux d'entrée

##### **- Diagnostic de sécurité ATD 41**

Proposition de réaliser un diagnostic de 1.500 à 3.000 euros.

##### **- SDIS**

Le département a voté une enveloppe supplémentaire pour la gestion du SDIS

La contribution communale augmentera en conséquence de 5 %

##### **- Caves sur la route de Tréhet rachetées**

Envisage de continuer la production de champignons.

Levée de la séance à 21 heures 12